



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL
du 14 Avril 2023

Délibération n°DE202304064 : USAGES DU NUMERIQUE
Appel à manifestation d'intérêt « Territoires intelligents
et durables » Lancement du projet TIDA

RAPPORT DU PRESIDENT

L'appel à manifestation d'intérêt « Territoires intelligents et durables »

La France s'est dotée du plan d'investissement et d'innovation « France 2030 » afin de répondre aux défis écologiques, démographiques, économiques, industriels et sociaux en transformant durablement des secteurs clés de son économie (énergie, automobile, aéronautique, numérique, etc.) et en structurant les filières dans ces secteurs clés. Le plan France « 2030 » intègre plusieurs stratégies nationales d'accélération dont celle visant les « solutions pour la ville durable et le bâtiment innovant », incluant le présent dispositif consacré au développement et à l'essaimage de « Territoires intelligents et durables ».

L'objectif est de favoriser le déploiement de démonstrateurs numériques de territoires permettant au travers le pilotage par la donnée d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'amélioration de la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers en adressant les différents défis de la ville durable (sobriété, résilience, inclusion, production de valeurs). Au-delà de ces démonstrateurs territoriaux, ce dispositif ambitionne d'enclencher une dynamique au niveau national destinée à accélérer le passage à l'échelle des territoires intelligents au travers l'émergence de modèles pour son déploiement et la structuration d'un écosystème national d'acteurs favorisant le partage de retours d'expérience, la mise en place de méthode et la diffusion de bonnes pratiques. Il ambitionne par ailleurs d'encourager le développement d'une offre nationale de solutions reposant sur l'exploitation des données, souveraines et adaptés aux spécificités des services publics territoriaux.

Ce dispositif mobilisera jusqu'à 30 millions d'euros de subvention alloués à l'occasion de deux relèves (17 janvier 2022, 7 novembre 2022) et pour une période de 3 ans pour chacun des lauréats à partir de la date de conventionnement

Rappel du projet TIDA

En faveur de la transformation numérique et de la transition énergétique du territoire de l'Ain, et au titre de sa compétence communication électronique, le SIEA a annoncé dès 2019 le lancement de sa stratégie "Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain" (TIDA). La démarche TIDA vise à terme à capitaliser sur un socle d'infrastructures réseaux et d'objets connectés pour proposer de nouveaux usages et services numériques à destination des communes de l'Ain et de leurs usagers.

L'hypervision, un projet au cœur de la démarche TIDA pour un pilotage des réseaux au service de la durabilité

Dans le cadre de la démarche TIDA, et pour renforcer son action en faveur de la transition numérique et énergétique du territoire, le SIEA souhaite mettre en place un dispositif d'hypervision des réseaux et des systèmes à l'échelle du territoire aindinois. L'hyperviseur est une plateforme centralisée qui permettrait le contrôle des outils de supervision des réseaux et des systèmes IoT mutualisés auprès des 393 communes du territoire (l'éclairage public, la vidéoprotection, le réseau de fibre optique, etc.). Le déploiement de l'hypervision vise à interfacier différents réseaux existants et futurs sur une même plateforme, pour centraliser les données remontées, bénéficier d'une vue d'ensemble des installations et ainsi faciliter la gestion du territoire pour le SIEA et l'ensemble des collectivités. Ce projet s'inscrit dans la continuité des déploiements opérés par le SIEA et ses partenaires. L'hyperviseur s'appuiera sur les infrastructures existantes (le réseau de fibre Li@in déployé par le SIEA à l'échelle du département) et les différents projets de supervision en cours et à venir (sur l'éclairage public, la vidéoprotection, etc.).

Le périmètre du projet TIDA

Le projet est porté par le SIEA en chef de file, et s'adresse donc aux 393 communes du territoire de l'Ain, adhérentes du syndicat. A travers les compétences des communes, le projet doit permettre d'apporter de l'efficacité dans l'action publique et de l'information à l'ensemble des usagers aindinois. Le projet d'hypervision intervient sur plusieurs champs de compétences mutualisés entre les communes adhérentes au niveau du SIEA, de la SEM LEA et de la Régie Li@in.

Ce projet viendra en appui des collectivités au niveau des agents, des directions et des élus :

- Pour les agents : une meilleure gestion des équipements par les agents des collectivités.

Pour les Directions : une plus grande connaissance de l'état des réseaux au niveau des Directions des collectivités ou de leurs partenaires (SIEA et Régie Li@in pour la connaissance de l'état du réseau de fibre optique ou des autres réseaux, SEM LEA pour la distribution et la consommation d'énergie renouvelable).

- Pour les élus : la création d'outils d'aide à la décision à destination des élus des territoires, via la data visualisation.

L'hyperviseur devra permettre aux communes adhérentes et aux collectivités aindinoises l'accès à des tableaux de bord, pour qu'elles puissent suivre les indicateurs de leurs équipements et leur territoire. Ces données leur serviront à communiquer de façon transparente et précise auprès des usagers aindinois.

La candidature du SIEA et de ses partenaires à l'AMI

Le projet TIDA s'intégrant parfaitement à l'AAP lancé par la Banque des territoires, le SIEA a déposé son dossier de candidature dès la 1^{ère} vague, à savoir mi-janvier 2022.

Afin de répondre clairement aux objectifs fixés par l'AAP, le SIEA a créé un consortium composé de quatre partenaires habitués aux projets communs, et rassemblant les compétences et expertises complémentaires, tant au niveau local que national, indispensables pour la réussite du projet.



Le SIEA combine un positionnement d'envergure départementale et un accompagnement de proximité pour les collectivités



La Régie Liain apporte son expertise aménagement numérique (supervision, maintenance des infrastructures réseaux)



La SEM Léa est un outil au service des collectivités dédié à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans l'Ain



Le CEREMA apporte au consortium une expertise sur l'accompagnement des collectivités dans le développement de stratégies territoire intelligent.

Synthèse du budget prévisionnel

Le coût total du Projet est estimé à deux millions sept cent seize mille euros (2 716 000 €).

Emplois		Ressources	
Postes	Montant	Postes	Montant
Dépenses de personnel	263 712€	Subvention France 2030	1 273 466 €
Dépenses de fonctionnement (matériel...)	343 500€	Autres subventions publiques	- €
Dépenses d'équipement (service extérieur, prestation)	2 108 788€	Autres	- €
<i>Dont prestations</i>		Dont autofinancement du porteur	1 442 534 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET	2 716 000€	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES PROJET	2 716 000 €

Le SIEA lauréat de l'AMI

Le SIEA a été sélectionné dans le cadre de l'AAP afin de bénéficier d'un financement du Projet « TIDA : Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain »

Le SIEA a donc sollicité, en son nom et au nom de ses 3 partenaires à savoir : la Régie RESO-LIAin, la SEM LEA et le CEREMA, un financement dans le cadre du dispositif précédemment décrit.

La convention de financement

Le montant

Il a été décidé d'attribuer au Porteur de projet au titre du dispositif une subvention d'un montant maximum 1 273 466€.

Ainsi, la Banque des Territoires, agissant pour le compte de l'Etat aux termes de la Convention Etat-CDC, et le SIEA doivent conclure une convention de financement.

L'objet de la convention

La convention, incluant ses annexes et son préambule, a pour objet :

- de définir les conditions de versement de la Subvention, qui sera versée par la BDT au SIEA aux fins de la réalisation du Projet TIDA ;

Calendrier prévisionnel des demandes de versements

	<u>1^{er} versement en 2023</u> (<u>jalón</u> intermédiaire)	<u>2^{ème} versement</u> <u>en 2024</u> (<u>jalón</u> intermédiaire)	<u>3^{ème} versement en</u> <u>2025</u> (<u>jalón</u> intermédiaire)	<u>4^{ème} versement en</u> <u>2026(solde)</u>
Date prévisionnelle de versement	31/10/2023	31/10/2024	31/10/2025	31/10/2026
Montant du versement	254 693€	382 040€	382 040€	254 693€
Pourcentage	20%	30%	30%	20%

Répartition de la subvention entre les partenaires du projet

<i>(montants en €)</i>	Année 2023 (<i>avance ET</i> <i>jalón</i> <i>intermédiaire</i>)	Année 2024 (<i>jalón</i> <i>intermédiaire</i>)	Année 2025 (<i>jalón</i> <i>intermédiaire</i>)	Année 2026 (<i>solde</i>)
SIEA	198 108 €	297 162€	297 162€	198 108€
REGIE RESO-LIAin	17 558€	26 337€	26 337€	17 558€
CEREMA	38 227€	57 341€	57 341€	38 227€
SEM LEA	800€	1 200€	1 200€	800€
Total	254 693€	382 040€	382 040€	254 693€

- d'organiser les modalités de suivi du Projet par la BDT ;
- et de définir les engagements et obligations des Parties, dans le cadre du soutien de l'action de France 2030 au Projet.

Modalités et calendrier de réalisation

Le Projet se déploie sur une durée de 36 mois à compter de la date de conventionnement.

Un calendrier de réalisation du Projet qui figure en annexe 2 et précise notamment le calendrier prévisionnel de chacune des actions qui seront détaillées dans l'annexe 1.

La convention de financement a été acceptée et signée par la Banque des territoires et signée par le Président du SIEA le 03 avril dernier.

Je vous serais reconnaissant, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

DECISION

Le Bureau Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer la convention relative à l'Appel à Projet Territoire Intelligent et Durable avec la Banque des Territoires ;
- Autorise le Président à signer tous les documents liés à cet Appel à Projet « Territoires intelligents et durables » ;

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Christophe GREFFET, Alexis MORAND, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Éric GAILLARD, Béatrice DALMAZ, Patrick MATHIAS, Patrick CHAPELUT.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

Walter MARTIN

